



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2025

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravanning de l'Abitibi et Témiscamingue, ci-après l' « ARCC Abitibi-Témiscamingue ».

Par la présente, vous êtes invités à participer à une assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Abitibi-Témiscamingue qui se tiendra **le dimanche 7 septembre à 9 h au Centre des Loisirs de Duparquet sis au 81 Rue Principale, Duparquet, Qc, J0Z 1W0**. Prenez note que contrairement à ce qui avait été indiqué dans le programme des activités, il ne s'agit pas d'une assemblée générale annuelle mais bien d'une assemblée générale extraordinaire dont vous trouverez ci-joint le contenu. **La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à un organisme exerçant des activités analogues à l'ARCC Abitibi-Témiscamingue, à savoir la FQCC, dans le fond dédié aux activités organisées pour les jeunes familles et les enfants. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ($\frac{2}{3}$) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Abitibi-Témiscamingue sont également joints au présent avis de convocation..

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Signé en ce 8 août 2025, par :

Nicole Germain, secrétaire ARCC Abitibi-Témiscamingue
p.j.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravanning de l'Abitibi et Témiscamingue (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la FQCC au fonds dédiés aux activités organisées pour les jeunes familles et les enfants. (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2025 est importante pour vous.
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale extraordinaire. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Dyan Frenette par courriel arcc01@fqcc.ca ou par téléphone 819-768-2372.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.